

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 18 novembre 2021

Président : M Christophe GRANDGIRARD, Principal.

Secrétaire : Mme MALLET

Membres présents en début de séance : 19

Quorum : 16

QUESTIONS TRAITÉES	Décisions Vœux Avis Information	Page	Observations
1. Approbation du PV du CA du 19 octobre 2021	D		
2. Programme des actions culturelles et voyages scolaires	D		
3. Tarifs pédagogiques et Objets Confectionnés	D		
4. Modalités de remboursement des trajets pour les élèves en PFMP	D		
5. Découpage trimestriel collège et lycée	D		
6. Tarifs SRH	D		
7. Modalités de calcul des remises d'ordre	D		
8. Modalités de mise à disposition des ordinateurs <i>ORDIL</i>	D		
9. Questions diverses			

A Vesoul, le 19 novembre 2021

Le Président et chef d'établissement,

C GRANDGIRARD



La secrétaire,

C MALLET



**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Jeudi 18 novembre 2021**

Le quorum étant atteint M le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et Mme MALLET, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres absents et excusés : Mmes TARBY, MILLERAND, TERREAUX-MERCIER, THOMAS, DUBAIL, MAIRE, DENIZOT, TARABY, OLIVIER, LEPOINTE, BRUN, ZIEGLER
MM DELEULE, MARTINEZ, BLANCHARD, BOGNIER (Représenté par M MARCHAL), DEMORTIER, MOUROT.

Le nombre de membres titulaires présents est de 19, le quorum étant atteint, M le Proviseur ouvre la séance.

~~Il soumet l'ordre du jour au conseil d'administration :~~

~~Vote l'ordre du jour : _____ Abstention : 0
_____ Contre : 0
_____ Pour :~~

~~L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.~~

Le Décret 2020-1632 permet de ne plus voter l'ordre du jour en début de CA. Le règlement intérieur du CA sera modifié pour l'an prochain.

Un point de fonctionnement : Lors du dernier CA il a été demandé que tous les documents soient imprimés pour la réunion plénière. Ce qui a été fait pour aujourd'hui. A l'issue de la réunion, certains membres ont demandés à ne pas être concernés, se contentant des documents numériques. Un document passera dans les rangs lors de cette réunion pour définir comment chacun souhaite recevoir ses documents, pour une mise en application pour le CA du budget.

-> Le résultat est sans appel, tout le monde souhaite bénéficier des tirages papiers.

M NIEPCERON, représentant le conseil départemental devant quitter la réunion avant son terme, le déroulement de l'ordre du jour se fera en fonction des points qui concerne plus particulièrement cet élu qui pourra nous apporter quelques points d'éclaircissement particuliers.

6 - Tarifs SRH :

M le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE qui présente les tarifs SRH pour le lycée et le collège. Seul le coup de l'internat est modifié.

M NIEPCERON précise que face à l'augmentation du coup de la vie, le conseil régional a fait l'effort de maintenir ses tarifs. Le tarif de la prestation internat est réévalué dans le cadre d'une harmonisation douce des tarifs sur l'ensemble des établissements concernés de la grande région. En parallèle, la politique en terme de bourse est renforcée afin d'aider les familles les plus en difficultés.

M THOMASSIN précise, avec confirmation de M NIEPCERON, que le coup réel d'un repas à la restauration scolaire est approximativement de 8,50 €, bien loin de ce qui est facturé aux familles (3.25 € pour un forfait 5 jours).

Vote: Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 19

Annexe 6 : Tarifs SRH

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 est proposé au vote.

Vote du PV du 19 octobre 2021 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	

Annexe 1 : PV CA du 19 octobre 2021

8 - Modalités de mise à disposition des ordinateurs ORDIL :

M le Proviseur donne la parole aux représentants du conseil régional afin qu'ils précisent les choix politiques mettant en place cette action.

Il précise qu'au niveau de la grande région, ce sont 6000 ordinateurs portables qui ont été mis à disposition des établissements pour ce programme, et que pour le lycée Pontarcher, une dotation de 41 postes a été votée et la livraison a été faite. Pour chaque établissement, la clé de répartition a été faite pour 70% sur l'effectif total et 30% sur le nombre de boursier.

Ces ordinateurs peuvent être mis à disposition des élèves scolarisés sous statuts scolaires, et ne concernent pas les BTS.

Une enquête a été faite auprès des classes de seconde lors des entretiens de rentrée. 36% des élèves pourraient se trouver en difficulté, même si un seul élève se trouve totalement déconnecté du monde numérique (pas d'ordinateur, pas de tablettes, pas de téléphone).

Toutefois il est difficile de tirer les enseignements de cette enquête qui resterait à croiser avec la liste des élèves boursiers (non parvenue au jour de la réunion) et sur le simple déclaratif de ces élèves.

Un groupe de travail (Mme JARNIGON, Mme TARBY était excusée, MM GAVOILLE et MARIOT) s'est réuni pour faire la proposition suivante :

- Focalisation autour des élèves du niveau seconde. La convention proposée par le conseil régional étant validée pour une durée de 36 mois, elle couvre la scolarité complète de ces élèves.

- Rédaction d'un courrier à toutes les familles de seconde CAP et BAC PRO pour qu'elles sollicitent le lycée pour prêt d'un ordinateur.

- Tenue d'une commission ORDIL sur les bases de la commission "fonds sociaux" avec potentiellement présence de l'assistante sociale. Les critères retenus (limités pour ne pas complexifier le choix outre mesure) :

1. O/P: nombre d'ordinateur par personne dans le foyer
2. Situation sociale: élèves boursiers et/ou situation financière (demande de la feuille d'imposition sous pli cacheté pour l'assistante sociale.

- Conserver un panel de portable pour les élèves de 1ère et Terminale pour répondre à des besoins ponctuels.

Calendrier de mise en œuvre :

- 18 novembre : vote de la procédure en CA.
- 22 novembre : envoi du courrier aux familles.
- 3 décembre : retour des demandes des familles
- 14 décembre : commission ORDIL
- 16 décembre : distribution des conventions aux familles retenues
- 3 janvier : distribution des ordinateurs sur retour des conventions

M NIEPCERON précise que la volonté de la région est réellement de réduire la fracture numérique, besoin qui s'est largement fait sentir lors des périodes de confinement et de télétravail des élèves. A ce titre, des clés 4G avaient été fournies. Le programme de la région à moyen terme est une mise à disposition sur 3 ans, permettant ainsi un équipement de tous les élèves dans le besoin.

M le Proviseur demande si ces clés sont encore actives, et si oui combien de temps, et peuvent éventuellement être mise à disposition des élèves qui en auraient besoin dans le programme ORDIL? La question sera posée aux services.

Mme GUILLEMOT demande si des réajustements seront possibles?

M le Proviseur répond qu'effectivement, tout changement de situation dans une famille pourra faire l'objet d'une ré-étude. Ce point de fonctionnement ne concerne que le lycée.

(Vu après la réunion : Mme GUILLEMOT, qui a une grande connaissance des situations individuelles des élèves pourra intégrer la commission ORDIL.)

Vote:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	19

Annexe 8 : Courrier qui sera proposé aux familles et mise en place d'une commission ORDIL

9 - Questions diverses 1 :

Point sur la dotation de fonctionnement. M le Proviseur précise que la dotation financière du conseil régional impose un prélèvement sur fonds disponibles de 71 242 €, afin de ramener les fonds de roulement à 120 jours de fonctionnement. Si en tant que contribuable, le procédé est entendu, il expose son inquiétude et celle de M GAVOILLE sur ce qui pourra advenir des finances de l'établissement en cas de "coup dur".

Il donne la parole aux élus du conseil régional pour explication de la politique retenue sur la réduction des fonds de roulement.

M NIEPCERON explique qu'en effet, la cours des comptes demande aux collectivités d'être plus attentives sur la gestion de ces sommes d'argents importantes qui sont immobilisées dans les établissements scolaires. En revanche, il estime que le soutien de la région sera possible dans les dossiers importants qui pourraient ne plus être soutenables par les établissements.

Par ailleurs, le contrat de CAHORS impose un équilibre plus juste entre fonctionnement et investissement, sachant que les dotations établissements sont comptabilisées dans le fonctionnement.

M THOMASSIN précise que le conseil départemental met en place la même politique vis à vis des collèges.

M GAVOILLE a le sentiment que les bonnes gestions compensent d'autres moins économes dans d'autres établissements.

M NIEPCERON ajoute que ce n'est pas l'objectif bien évidemment, mais qu'il était nécessaire de faire le point sur ce sujet, sachant que la région budgète plus de 37 millions d'euros chaque année pour les lycées ; que la région n'a pas laissé les lycées en difficultés pendant la période COVID avec la mobilisation de près de 400 personnels venus en soutien des équipes d'agents.

Point sur les purificateurs d'air, M GAVOILLE informe les membres du CA que la région fournira au lycée pontarcher 3 purificateurs d'air pour les réfectoires de la restauration scolaire.

M NIEPCERON rebondit sur le point précédent en expliquant que cet achat vient en plus des dotations établissements.

M le Proviseur remercie le conseil régional pour une dotation en subvention EVEIL de 3825€ dont la ventilation sera présentée plus loin.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Mme AGAZZI demande à ce que sa question sur les lecteurs DVD soit ajoutée au compte rendu.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 est proposé au vote.

Vote du PV du 19 octobre 2021 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	19

Annexe 1 : PV CA du 19 octobre 2021

2 - Programme des actions culturelles et voyages :

M le Proviseur souligne le travail effectué par Mme DUPRE pour réaliser le travail de collecte et de mise en forme des informations concernant ce dossier.

Il explique la politique retenue par l'équipe de direction sur la mise en oeuvre de toutes ces propositions, faire revivre toutes les actions péri-éducatives, mais met en garde sur ce procédé qui pourrait être remis en cause en fonction des dotations régionales et sa politique de réduction des fonds de réserves des établissements scolaires.

M GAVOILLE présente le programme de l' action culturelle pour l'exercice 2022 la ventilation de la subvention Eveil de la région pour les projets concernés (3825.00€) ainsi que la participations des familles aux voyages organisés en 2022.

-Voyage à paris du 14 au 15 avril 2022 participation volontaires des familles fixée à 50.00€

-Voyage à Lyon du 17 au 18 mars 2022 participation volontaires des familles fixée à 50.00€

-Voyage Paris Palaces parisiens en mars ou avril participation volontaires des familles fixée à 50.00€

-Voyage à Nans sous Ste Anne printemps 2022 ou en septembre participation volontaires des familles fixée à 30.00€.

M le Proviseur précise que la sortie Palace proposée par M GAZAGNAIRE a été ré envisagée avec son accord et qu'une participation famille soit mise en place pour uniformiser les pratiques des sorties avec nuitées.

Mme CLERC propose que la participation des familles pour la sortie à Nans sous Ste Anne soit revue à la baisse, craignant que cette sortie pédagogique, bien que merveilleusement préparée et intéressante, puisse ne pas être accessible à toutes les familles.

Après un rapide tour de table, il est convenu que le coût famille soit ramené à 30€. Monsieur le Proviseur précise que cette participation pourrait être réévaluée quand le dossier complet sera présenté.

Programme des actions péri-éducatives :	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 19
Répartition de la subvention EVEIL :	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 19
Participation des familles pour le voyage à Lyon, 50 € :	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 19
Participation des familles pour le voyage à Paris, 50 € :	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 19
Participation des familles pour le programme intégration ASSP, 30 € :	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 19
Participation des familles pour le programme visite palaces, 50 € :	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 19

Annexe 2 : Tableau des actions péri-éducatives et proposition de tarifs des sorties avec participation des familles.

M NIEPCERON quitte l'assemblée. Le nombre de votants passe à 18.

3 - Tarifs pédagogiques et objets confectionnés :

M le Proviseur donne la parole à Mme JARNIGON pour présentation des tarifs 2022. Quelques hausses sont rendues nécessaires pour suivre l'augmentation du coût de certaines matières premières. Ces tarifs pourront être ré-évalués en cas de hausse encore constatée.

Vote:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	18

Annexe 3 : Tarifs 2022

4 - Modalités de remboursement des trajets pour les élèves en PFMP :

M le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE qui présente les modalités de remboursement des stages en entreprises des élèves et des professeurs.

Mme CLERC souligne que le coût des carburants a subi une hausse significative, mais que les remboursements restent inchangés.

M GAVOILLE précise que les couts de remboursements pour les enseignants ne sont pas du ressort de l'établissement.

Vote:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	18

Annexe 4 : Remboursement des frais de transport

5 - Découpage trimestriel collège et lycée :

M le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour présentation du découpage trimestriel. Il s'étonne que le nombre de jours lycée et collège soient différents. Les modalités de calculs proposés par le CR (Conseil Régional) et le CD (Conseil Départemental) sont différents et impliquent ce genre d'incongruité.

Vote:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	18

Annexe 5 : Découpage année lycée, découpage année collège

7 - Modalités de calcul des remises d'ordre :

M le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE qui présente les modalités de remise d'ordre, inchangée pour l'an prochain.

Vote:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	18

Annexe 7 : Modalités d'attribution des remises d'ordre

9 - Questions diverses :

Conventions signées depuis le dernier CA:

- Hébergement avec le lycée les Huisselets, 3 élèves sur une semaine.
- Bail précaire pour M SINGH et Mme OTMANE
- Espace VILLON pour des activités professionnelles avec les ASSP.

M le Proviseur remercie M THOMASSIN pour les échanges téléphoniques constructifs qu'ils ont pu avoir dans la gestion de la coupure d'eau imposée par la communauté d'agglomération de Vesoul le mercredi 17 novembre. Il regrette toutefois le manque de concertation dans ce dossier qui a généré la suspension des cours pour près de 1000 élèves avec le collège, et les absences induites sur le reste de la semaine.

M THOMASSIN souligne le côté exceptionnel de l'action qui ne devrait pas avoir à se reproduire avant longtemps, et retient qu'il est impératif de prendre l'attache de ces établissements dans la gestion des travaux de ce quartier.

Il ajoute que des réunions seront prochainement organisées avec le lycée et le collège, pour envisager la voirie de la place J Brel et de la rue Biankouma et Sipilou.

M le Proviseur remercie les parents pour le courrier qui a accompagné le sien, destiné à informer le cabinet de M le Recteur sur les postes restés vacants depuis la rentrée. Au jour du CA, tous les postes sont occupés, mais une absence pour 6 semaines se profile et aucun remplacement envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.